

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE LOCALE

Conformément au document de la politique sur la mise en œuvre du programme d'EP-ES en 11^e et 12^e années, les écoles et les divisions scolaires sont tenues d'élaborer une politique de gestion des risques pour les activités d'EP-ES HORS-classe. Une telle politique décrit la philosophie de l'école et de la division scolaire pour ce qui est de promouvoir la participation des élèves en toute sécurité à ces activités et de définir les responsabilités en matière d'assurance de la sécurité. Elle décrit les règles à suivre pour la mise en œuvre des mesures de gestion des risques à appliquer au volet HORS-classe des cours d'EP-ES de la 9^e à la 12^e année. Cette section comprend des suggestions et des instructions pas-à-pas sur la façon de créer, pour l'école et la division scolaire, une politique de gestion des risques pour les activités physiques HORS-classe.

Étape 1

Formez un comité de l'école ou de la division scolaire composé de représentants de tous les groupes qui seront visés par cette politique, tels que la commission scolaire, les administrateurs des écoles, l'organisation locale des enseignants, les enseignants en éducation physique, les parents, les élèves et les principaux intervenants communautaires dans le domaine de l'activité physique.

Étape 2

- Déterminez le(s) modèle(s) de prestation que les écoles de la division mettront en œuvre pour le programme d'EP-ES de la 9^e à la 12^e année.

En 9^e et 10^e années, les écoles peuvent choisir de suivre les périodes prescrites dans le calendrier prévu ou utiliser un modèle de prestation HORS-classe comprenant jusqu'à 20 des 110 heures obligatoires.

En 11^e et en 12^e années, les écoles peuvent choisir d'inclure les crédits d'EP-ES dans le calendrier prévu ou utiliser un modèle de prestation HORS-classe comprenant jusqu'à 75 % des 110 heures obligatoires pour chacun des crédits. Les activités HORS-classe peuvent être scolaires ou non scolaires.

Étape 3

Discutez des intentions et des objectifs de votre politique. Créez votre propre énoncé de philosophie.

Étape 4

Définissez vos énoncés de politique. Envisagez notamment les aspects suivants :

- processus pour l'éducation des enseignants, des élèves et des parents au sujet de la sécurité
- processus pour la communication et la signature des parents
- processus pour la gestion et l'évaluation des élèves

- information sur la sécurité en ce qui concerne les activités physiques
- activités non admissibles (p. ex., activités à risque élevé)
- processus pour ajouter des activités à la liste des activités admissibles

Étape 5

Assurez de prévoir une personne responsable du contrôle et de l'évaluation de l'efficacité de la politique. Recueillez des données au moyen de discussions et de sondages pour vous assurer qu'on fait effectivement la promotion de la sécurité dans le cadre des activités HORS-classe.

Reportez-vous à l'annexe A pour consulter un exemple de politique et de règlements locaux.